

COMMISSION DE LA FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE
Séance du 15 décembre 2020

Délibération
n° CFVU 2020 - 44

relative à la convention entre l'Université Toulouse Capitole (UFR Informatique)
et l'université de Laval (Canada)

Vu le code de l'éducation notamment son article L712-6-1 ;

Article unique

La Commission de la Formation et de la Vie Universitaire, après en avoir délibéré, donne un avis favorable à la convention entre l'Université Toulouse Capitole (UFR Informatique) et l'université de Laval (Canada)

Le Président de la Commission de la Formation
et de la Vie Universitaire,

